

L'accompagnement spécifique des chefs d'exploitations agricoles - XP RSA en Creuse



Contexte

Dans le cadre de l'expérimentation RSA qui a débuté en mars 2023 en Creuse, le Conseil départemental a souhaité mettre en place de nouvelles modalités d'orientation et d'accompagnement pour les chefs d'exploitations agricoles.

Fruit d'un travail collaboratif avec les acteurs de l'Etat (DDETSPP et DDT), la Chambre de l'Agriculture, la MSA du Limousin et avec l'appui de France Travail, ces nouvelles modalités d'accompagnement se sont mises en place progressivement à partir de 2023, répondant à la nécessité pour les chefs d'exploitations agricoles de vivre de leurs activités et de les développer.

Depuis juillet 2024, date de lancement opérationnel de cet accompagnement adapté, 83 chefs d'exploitations et conjoints ont bénéficié, d'un entretien de diagnostic avec un référent territorial (comme tous les allocataires du territoire) et d'un accompagnement spécifique avec un conseiller en insertion socio professionnelle du Département, référent dans le domaine.

Garants des parcours, 8 conseillers en insertion socio professionnelle accompagnent ces chefs d'exploitations agricoles allocataires du RSA, dans le cadre de la contractualisation d'engagements pour une durée de 6 mois en fonction de leurs besoins (rendez-vous de suivi,

difficultés rencontrées) avec l'appui d'organismes compétents pour répondre à des besoins spécifiques :

- La Chambre de l'Agriculture pour les finances, les aides de la PAC, des audits techniques et économiques de l'exploitation pour établir un bilan avec l'exploitant, la formation avec VIVEA et ses financements,
- La Cellule Agri accompagnement pour les problématiques multifactorielles d'accès aux droits, accompagnement technique, économique et social mais aussi les aides financières, les actions collectives et le soutien psychologique,
- Le service social de la MSA pour la santé, la retraite, l'aide répit et l'aide au remplacement

Methodologie :

- L'identification des ressortissants MSA et des chefs d'exploitations et conjoints dans la catégorie des travailleurs non-salariés
- Une concertation des acteurs autour des besoins spécifiques identifiés dans le cadre du plan de lutte de prévention du mal être agricole
- La mise en place d'outils partagés
- Des temps de suivi opérationnel pour définir les dispositifs d'appui portés par acteurs spécialisés dans les domaines technique, économique, financier et social
- La mise en place de 3 dispositifs répondants aux problématiques rencontrées par les exploitants agricoles avec les opérateurs compétents, Chambre de l'Agriculture et MSA
- Des temps d'échanges avec le CFPPA, CERFRANCE pour développer les pistes de formation complémentaires et Solidarités Paysans pour les accompagnements spécifiques (Redressement, Liquidation)
- Un bilan des actions 2024 et perspectives de 2025

Chiffres clés :

Juin 2024 - Le Département de la Creuse comptait 180 ressortissants MSA

Septembre 2024 - ce chiffre a augmenté pour atteindre le nombre de 201 allocataires RSA affiliés au régime agricole

- **48** travailleurs salariés
- **153** travailleurs non-salariés (chefs d'exploitation, conjoints, cotisants solidaires et aidants)

Parmi les travailleurs non-salariés, le Département compte

- **100** chefs d'exploitations et conjoints
- **53** cotisants solidaires

Depuis juillet 2024

83 chefs d'exploitations et conjoints bénéficient des nouvelles modalités d'accompagnement

- **43** par la Chambre d'Agriculture
- **17** par la Cellule Agri accompagnement
- **9** par le service de l'action sociale de la MSA

Moyens mobilisés :

- **2** conseillères de la Chambre de l'Agriculture
- Les assistantes sociales de la MSA
- **8** CISP référents du Conseil Départemental

Les premiers retours sont positifs tant au niveau des partenaires que des chefs d'exploitations.



Les conseillères de la Chambre d'Agriculture témoignent

« Depuis ce milieu d'année 2024, nous avons réalisé des audits en direction d'exploitants agricoles allocataires du RSA confrontés à des difficultés technico-économiques.

Ces audits ont pour vocation d'établir un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation afin de formuler des préconisations en réponse aux difficultés recensées. Pour les réaliser, nous analysons les moyens de production, la situation juridique et fiscale de l'exploitation, la conduite des productions végétales et animales, ainsi que la stratégie de commercialisation, sans oublier les indicateurs de performance économique. Une fois ce bilan posé, nous proposons un plan d'actions adapté à chaque situation, en concertation avec l'agriculteur. En fonction des cas rencontrés, nous pouvons aussi orienter l'agriculteur vers des conseillers spécialisés et d'autres structures.

Les premiers résultats ont permis de souligner qu'il existe de nombreux facteurs pouvant impacter le résultat. Les principaux rencontrés portent sur la performance de l'outil de production, la maîtrise des charges ou encore la taille de la structure d'exploitation. La charge de travail et la stratégie de développement et d'investissement de l'exploitation ainsi que la forte concurrence observée sur certaines filières constituent également des éléments à prendre en compte.

Sans oublier que certains aléas conjoncturels, sociaux, climatiques ou encore sanitaires peuvent également accroître la vulnérabilité de certaines exploitations. Des situations équilibrées peuvent ainsi se dégrader brutalement et la stabilité financière de l'exploitation se trouver menacée rapidement...

Face aux différentes situations rencontrées, les préconisations que nous avons pu formuler étaient très variables. Celles-ci pouvaient porter sur l'augmentation de la production, la conduite des surfaces, l'élargissement des circuits de commercialisation et de la gamme de produits proposés, l'amélioration du raisonnement des investissements, ou encore l'adaptation de la ration et de la conduite de la reproduction... ».

Témoignages

« Le Département de la Creuse fait partie des tous premiers territoires à s'être engagé dans de nouvelles modalités d'accompagnement des 2023. De nombreux travaux partenariaux ont été conduits jusqu'au printemps 2024 et ont abouti à la rédaction d'une convention cadre définissant les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des exploitants agricoles bénéficiaires du RSA mais aussi du déploiement du dispositif de prévention du mal-être en agriculture.

Concrètement, les partenaires ont décidé de s'appuyer sur la cellule départementale « Agri Accompagnement » qui a pour missions principales :

- Le recueil des situations de fragilité,
- L'analyse partagée de ces situations sur le plan économique, financier et social,
- Proposer un accompagnement personnalisé

Forte de sa connaissance approfondie du monde rural, la MSA du Limousin occupe une place prépondérante dans la cellule pluridisciplinaire : elle anime et coordonne les réunions mensuelles.

À l'aide du règlement local d'actions sociales décidé par les élus de la MSA du Limousin, à l'aide des dispositifs institutionnels, les travailleurs sociaux œuvrent sur les territoires de Creuse pour accompagner et soutenir les exploitants agricoles fragilisés. »

Thomas MADELMONT Responsable de Département Pilotage, Action Sanitaire et Sociale, Coordinateur régional du plan de prévention du mal être en agriculture

Témoignage d'une conseillère en insertion socio professionnelle

« En tant que CISP, depuis le mois de juin 2024, je suis engagée dans l'accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du RSA. Mon rôle consiste à comprendre leurs problématiques spécifiques et à les orienter vers les dispositifs les plus adaptés :

- La chambre d'agriculture
- La cellule agri accompagnement
- Le service social de la MSA

Chaque prescription vise à répondre aux besoins variés des agriculteurs, qu'ils soient professionnels, personnels ou sociaux. Des démarches adaptées à chaque situation. Pour les agriculteurs orientés vers la chambre d'agriculture (18), un audit de leur activité professionnelle a été réalisé. Ce diagnostic a permis d'identifier les forces et les faiblesses de leur exploitation, avec, à la clé, des conseils personnalisés pour développer et pérenniser leur activité. Ces échanges ont, pour certains, donné lieu à des prises de conscience importantes pour les agriculteurs. Ceux orientés vers la cellule agri accompagnement (3) ont bénéficiés de rendez-vous tripartite, impliquant l'agriculteur, un représentant de la cellule et moi-même. Ces rencontres ont permis d'affiner l'analyse de leurs besoins et de coconstruire des plans d'action concrets, en phase avec les réalités du terrain. Enfin, les agriculteurs confrontés à des difficultés plus urgentes ont été dirigés vers le service social de la MSA (4). Une assistante sociale a travaillé avec eux pour apporter des solutions immédiates à des problématiques administratives, financières ou sociales, leur offrant ainsi un soutien essentiel. Des résultats encourageants mais perfectibles. Cet accompagnement est un premier pas, en particulier pour les agriculteurs qui ont pu bénéficier de conseils ciblés ou d'un appui direct face à des situations difficiles. Cependant, j'ai constaté un manque de contact et d'échange d'information entre les différents professionnels du dispositif, ce qui a parfois ralenti la mise en œuvre des solutions.

Cette expérience m'a confirmé l'importance d'un accompagnement multidimensionnel et collaboratif pour soutenir efficacement les agriculteurs en difficulté. Je suis convaincue que des échanges renforcés entre les acteurs du dispositif seraient un levier puissant pour améliorer les résultats. »



Partenaires :



la CREUSE
le Département

Contact

direction.insertionlogement@creuse.fr